

NOS POINTS DE CONTACT

Tester son éligibilité à la fibre optique :

<https://xpfibre.com/testezvotre-eligibilite>

Permet de connaître l'état d'avancement de déploiement de son logement, son quartier, sa commune.

- **Déclarer un Dommage Réseau :**

<https://xpfibre.com/ddr>

Permet de signaler un équipement de réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles...).

Déclarer un projet immobilier neuf :

<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>

Permet de déclarer tout projet immobilier neuf (ou réhabilitation) qui doit être intégré dans le plan de densification du réseau au plus tôt.

Pour toutes les autres demandes :

<https://xpfibre.com/faq>

Contactez votre opérateur :



fr



1064 3244 3900 1023

<https://xpfibre.com/amel-saone-et-loire>

